



Président : **Mr RUETSCH Jérôme**

# Les Fous du Volant Ambarrois

Association n° 1/03694  
Agrément Jeunesse et Sports n° 01-08-01  
contact@fdva01.fr

A Ambérieu-en-Bugey, le 22 juin 2020

## CONVOCACTION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE **Avenant à la convocation du 11/06/2020**

Vous êtes cordialement invités par le président à l'assemblée générale ordinaire 2020 de l'association sportive "Les Fous du Volant Ambarrois" :

**le vendredi 26 juin 2020 à 19h30**

**Zone industrielle, Ile de Varambon 01160 PONT D'AIN  
(vers la sortie n°9 de l'autoroute A42 - plan en annexe)**

(Modification du lieu, suite au maintien de la fermeture des lieux publics de la commune d'Ambérieu en Bugey)

### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale 2019
- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité 2019-2020
- Rapport financier de l'exercice 2019-2020
- Préparation de la saison 2020-2021 dont le budget prévisionnel et les cotisations
- Mise au vote des différents rapports
- Election des membres du Comité directeur de l'association pour 2020-2023
- **Délégation à un représentant du club pour l'assemblée générale du CODEP**
- Questions diverses (adressées par courrier avant le 24 juin 2020).

**IMPORTANT** : dans ce contexte de crise sanitaire, afin de garantir la sécurité de tous et de permettre la bonne tenue de l'assemblée générale, l'association a prévu la mise en place des règles de distanciation sociale. De plus, nous vous remercions de porter obligatoirement un masque lors de la réunion, **ainsi que de venir avec votre chaise personnelle (le lieu étant privé, il n'y a pas de matériel mis à disposition par la mairie).**

Les candidats pour le renouvellement du Comité directeur sont priés de se faire connaître au



Président : **Mr RUETSCH Jérôme**

préalable auprès du bureau avant le 24 juin 2020.

Le quorum de l'assemblée générale est fixé au quart au moins des membres de l'association, soit 52 personnes présentes. Si le quorum n'est pas atteint, **l'assemblée générale est reconvoquée le même jour à 20 heures dans le même lieu et avec le même ordre du jour**. A ce moment, l'assemblée peut valablement délibérer, quel que soit le nombre de membres présents (article 13 des statuts). Cette invitation fait office de convocation.

Vous trouverez en pièces-jointes de ce courrier :

- Compte-rendu de l'assemblée générale 2019
- Document questions diverses : afin d'organiser au mieux la partie sur les questions diverses, un document à remplir au préalable et à nous renvoyer avant le 24 juin à l'adresse indiquée.
- Bon pour pouvoir : votre présence est nécessaire au bon déroulement de cette assemblée. Si néanmoins vous ne pouvez pas être présent ce jour-là, veuillez remplir le "Bon pour Pouvoir" ci-dessous et le donner à la personne qui vous représentera. Un seul pouvoir de procuration par personne est autorisé (selon l'article 9 des statuts).

Pour le Comité directeur,  
Le Président de l'association,  
M. Jérôme RUETSCH



## ANNEXES A LA CONVOCATION

---

### BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e) ..... n° de licence.....

donne pouvoir à ....., adhérent 2019-2020 de l'association,  
pour me représenter et voter en mon nom lors de :

- l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2020 à 19h30.
- l'assemblée générale sans quorum du 26 juin 2020 à 20h, le cas échéant.

Date et signature :

---

### QUESTIONS DIVERSES

Ce document est à remplir en cas de questions à évoquer lors de l'AG du 26 juin 2020, ceci afin de nous permettre d'organiser le déroulement du programme. Il est à renvoyer avant le 24 juin à l'adresse suivante : Fous du Volant Ambarrois, Bâtiment Phoenix, 60 avenue du Général Sarraill, 01500 Ambérieu-en-Bugey.

Nom et Prénom :

Thématique :

Question :